



Municipalité de  
**SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 04 novembre 2019, le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, a adopté le « règlement numéro 2019-249 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin de modifier plusieurs dispositions du règlement de zonage ».

Que ledit règlement numéro 2019-249 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité le 24 octobre 2019.

Que ledit règlement numéro 2019-249 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 03 décembre 2019;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2019-249 est entré en vigueur le 17 décembre 2019, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 17 décembre 2019;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2019-249 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 15 janvier 2020.

Sylvie Champagne  
Directrice générale secrétaire-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public régl 2019-249 Entrée en vigueur